



Arrondissement de Senlis  
Canton de Chantilly

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du  
CONSEIL MUNICIPAL du 5 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Isabelle VILAREM - Jean-Jacques HAINAUT - Céline SERVOISIER, Adjoints - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Nicole FAUVAUX - Karine JANAS - Sandra VALEYRE - Pierre CAUVET - Didier VERHOESTRAETE - Thierry BEULÉ - Vincent BERJAT - Alex MOTAIS DE NARBONNE.

**Absents :** Philibert de MOUSTIER (représenté par Mme VILAREM) - Françoise BERLY (représentée par M. DUMORTIER) - Bruno FURCHERT (représentée par M. COUDERT) - Yohanna SALOMONE (représentée par M. HAINAUT) - Estelle MAILLOT.

**Secrétaire de Séance :** Karine JANAS.

-----  
**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 28/06/2022
- SE60 - mise aux normes du feu tricolore du pont
- Thelloise - adhésion au syndicat mixte « rattachement Oise Habitat »
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Création de 2 emplois non-permanents (service technique)
- GRDF compte-rendu d'activité de concession 2021
- SUEZ rapport annuel du délégataire 2021
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance du 28/06/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°2022-26 : SE60 - mise aux normes du feu tricolore du pont**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de mise aux normes des feux tricolores du pont de Boran. Le coût total prévisionnel des travaux, établi au 04/07/2022 par le Syndicat d'Energie de l'Oise, s'élève à la somme de **5 083,99 € TTC** (avec subvention).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le projet de travaux de mise aux normes des feux tricolores du pont par le SE60,
- **APPROUVE** le montant des travaux de 5 083,99 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Délibération n° 2022-27 : Thelloise - adhésion au syndicat mixte « rattachement Oise Habitat »**

L'article L 421-6 « 1° bis du code de la Construction et de l'Habitation (CCH) dispose que les offices publics d'habitat peuvent être rattaché à un syndicat mixte au sens du titre 1er du Livre VII de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constitué à cet effet par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'habitat ».

En application de ce texte :

- L'Agglomération Creil Sud Oise,

- La Communauté de Communes du Clermontois,
- La Communauté de Communes des pays d'Oise et d'Halatte,
- La Communauté de Communes Thelloise,
- La Communauté de Communes du Liancourtois- la Vallée Dorée (sous réserve de la confirmation de la prise de la compétence « Logement » en cours)
- La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,

animées par la volonté de créer un cadre idéal d'échanges de proximité et de coopération permettant de rassembler en son sein, des intercommunalités à l'échelle d'un bassin de vie, ont décidé de créer un Syndicat mixte dont le périmètre territorial coïncide avec la géographie du patrimoine de Oise Habitat.

L'objectif du syndicat qui est de créer un cadre d'échange et de coopération rassemblant les intercommunalités d'un bassin de vie dont le périmètre correspond au secteur géographique du patrimoine de Oise habitat ;

Ce syndicat aura la charge de définir les grandes orientations politiques et stratégiques du développement du logement social au sein de Oise Habitat ;

Considérant qu'il convient de délibérer en vue de la création d'un syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH OISE HABITAT, en vue de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **SE PRONONCE** en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT ;
- **SE PRONONCE** en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat.

#### **Délibération n° 2022-28 : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Pour permettre l'avancement de grade d'un agent suite à la réussite d'un concours, le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Délibération n° 2022-29 : création de 2 emplois non-permanents**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Compte tenu du pic d'activités pour le service technique lié aux conditions météo, il convient de créer deux emplois non-permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 15/09/2022 au 30/04/2023.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer des contrats de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **GRDF compte-rendu d'activité de concession 2021**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu d'activité de concession 2021 de GRDF.

Le document est disponible et consultable en mairie.

#### **SUEZ - eau potable - rapport annuel du délégataire 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du délégataire SUEZ pour le service de l'eau potable pour 2021.

Le document est disponible et consultable en mairie.

## Affaires diverses

### Points évoqués :

- **Marché public pour l'aménagement d'une maison médicale :** Monsieur le Maire présente le résultat de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 juillet dernier pour l'attribution des lots du marché de la maison médicale :

n° lot	Travaux	Entreprise retenue	estimatif	offre HT
Lot 1	Gros œuvre, maçonnerie, travaux divers	PIVETTA Bâtiment de Thourotte (60)	78 880,00 €	79 467,00 €
Lot 2	Menuiseries extérieures	ARTISAL de Creil (60)	98 750,00 €	79 257,84 €
Lot 3	Cloisons, doublages, isolation, faux plafond	AXEME de Marines (95)	44 210,00 €	34 541,32 €
Lot 4	Menuiseries intérieures	COPEAUX & SALMON de La Croix St Ouen (60)	35 660,00 €	38 848,58 €
Lot 5	Peintures, sols souples PVC	VALLEE PEINTURES de Verneuil-en-Halatte (60)	48 650,00 €	34 474,93 €
Lot 6	Élévateur PMR	ERMHES de Vitre (35)	28 000,00 €	21 000,00 €
Lot 7	Plomberie, chauffage, ventilation	ACTIVENERGY de Montataire (60)	73 200,00 €	67 788,50 €
Lot 8	Électricité	AEM ELEC de Pontpoint (60)	47 840,00 €	34 438,09 €
Lot 9	Serrurerie	infructueux	11 470,00 €	
Lot 10	Mobilier médical	infructueux	38 000,00 €	

- **La Plage :** arrêté municipal de fermeture de la Plage du Lys-Chantilly du 05/08/2022 pris en considération de la persistance du danger pour le public accueilli.
- **Travaux :** bilan sur l'avancée des travaux programmés pour l'année.
- **Économie d'Énergie :** échanges sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Intervention du Parc Naturel Régional à programmer.
- **Incident d'épandage ayant entraîné des résidus dans le village**
- **Invasion de mouches et de guêpes cet été - conditions météo liées**

### Manifestations à venir :

- dimanche 11 septembre : 2<sup>ème</sup> édition de la foulée des 2 ponts
- samedi 17 septembre : brocante nocturne
- dimanche 2 octobre : repas des cheveux blancs
- dimanche 9 octobre : 10<sup>ème</sup> fête du livre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Jean-Jacques DUMORTIER



La Secrétaire de séance,  
Karine JANAS